



LUCINGES  
*L'esprit village*

Envoyé en préfecture le 15/09/2023  
Reçu en préfecture le 15/09/2023  
Publié le  
ID : 074-217401538-20230915-ARR202380-AR

S'LO

Publié sur le site internet de la  
commune le : 18/09/2023

Qualité et auteur de l'acte :

Jean-Luc SOULAT,  
Maire de Lucinges

## ARRETE MUNICIPAL N° 80-2023

Arrêté relatif à l'élaboration et prescription de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

**Le Maire de la Commune de Lucinges,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-2 et L.2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- Vu** la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- Vu** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- Vu** le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;
- Vu** le Code de l'Environnement, notamment l'article L.125-2 ;
- Vu** le code de la Sécurité Intérieure et ses articles R.731-1 et 731-3 ;
- Vu** l'arrêté communal n° 034/10 du 27 juillet 2010 approuvant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune ;

- Considérant** que la commune est exposée à de nombreux risques naturels et technologiques ;
- Considérant** qu'il est important d'informer la population sur les risques majeurs et sur les conduites à tenir en cas de catastrophe ;
- Considérant** qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise
- Considérant** que, conformément à la notification de la préfecture datant du 25 octobre 2022 enjoignant la commune de Lucinges de réviser son PCS de plus de 5 ans afin d'y inclure notamment le risque sismique ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune révisé en 2023 est prescrit à compter du 15 septembre 2023.

**ARTICLE 2** Le Document d'Information Communal sur les risques Majeurs de la Commune (DICRIM) de Lucinges a été élaboré.

**ARTICLE 3** Le PCS et le DICRIM sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

**ARTICLE 4** Le PCS fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**ARTICLE 5** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie
- Madame la Sous Préfète de Saint Julien en Genevois
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie
- Monsieur le Directeur Départemental du Groupement de Gendarmerie de Haute-Savoie

Fait à Lucinges, le 15 septembre 2023

**Le Maire,**

**Jean- Luc SOULAT**

